

Liberté Égalité Fraternité

Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/22-935-1430 du 04/07/2022

APPEL A CANDIDATURES - FONDE DE POUVOIR - LYCEE ARISTIDE BRIAND - GAP

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels titulaires de catégories A

Dossier suivi par : M GENESTOUX - Chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr - Tel secrétariat de division : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le poste suivant est susceptible d'être vacant à compter du 1er septembre 2022.

- Fondé de Pouvoir au lycée Aristide Briand

Le poste est localisé à Gap.

Ce poste a fait également l'objet d'une publication sur la PEP.

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer leur dossier de candidature, au plus tard le **lundi 11 juillet 2022** par voie électronique à :

ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les candidatures devront impérativement être envoyées sous couvert de la voie hiérarchique et être assorties :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae
- du dernier arrêté de changement d'échelon
- de la copie des 3 derniers entretiens professionnels
- et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



Liberté Égalité Fraternité Division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques (DIEPAT)

FICHE DE POSTE

FONDE DE POUVOIR

LYCEE ARISTIDE BRIAND - GAP

- I. Description du poste
- Fonction à assurer : Fondé de pouvoir adjoint de l'agent comptable
- Grade : AAE ou APAE ou Fonctionnaire de catégorie A
- Statut du poste : susceptible d'être vacant à compter du 01/09/2022
- Nature du poste : Titulaire
- Nombre de personnes encadrées : 5 (service Intendance) + 30 ARL
- Conduite de projets : oui

II. Régime indemnitaire :

- NBI: 0
- Groupe IFSE et montant mensuel en euros : groupe 3 logé (850 €)
- Poste logé: OUI logement (T4)

III. Implantation géographique :

- Localisation du poste : Lycée Aristide Briand
- Lieu d'affectation : Gap
- Service d'affectation : Intendance

IV. Environnement de l'emploi :

Budget de l'établissement : 1 746 739 € (budget primitif 2022)

Budget de l'agence comptable : approx 5 000 000 €

Compositions et effectifs :

Nombre d'élèves : 1022 dont 761 demi-pensionnaires et 171 internes

Nombre d'enseignants: 77

Nombre de personnels :

- o Personnels de direction 2 + Directeur adjoint Segpa : 0
- O CPE: 3.5O PsvEN: 1
- o ATSS: 8 administratifs + 2 infirmières scolaires + 0.5 assistante sociale + 4 ITRF
- o AED et AESH: AED 12.25 + 2 AESH
- Personnels techniques : 30 ARL

Le lycée Aristide Briand est le siège d'une agence comptable comprenant 8 établissements Lycée support comptable + 2 lycées + 5 collèges

- Lycée Aristide BRIAND GAP
- Lycée Paul HERAUD GAP
- Lycée Sévigné GAP
- Collège Achille MAUZAN GAP
- Collège Vivian MAIER SAINT-BONNET
- Collège Marie MARVINGT TALLARD
- Collège Simone VEIL LA BATIE NEUVE
- Collège Les Hauts de Plaine LARAGNE

Spécificités du poste :

Participation à la vague 4 Opale au 01/01/2023 pour 1 collège rattaché (Clg Mauzan)

V. <u>Description</u> de la fonction :

Missions et activités principales :

- Sous le contrôle de l'agent comptable, le fondé de pouvoir assure aux cotés de celui-ci :
- En qualité de cadre, la supervision de l'ensemble des activités de l'agence comptable
- La veille calendaire
- L'encadrement et la supervision des activités des régies
- La supervision des écritures comptables (veille de la régularité, la sincérité et la continuité des écritures comptables)

Une mission d'aide et de soutien comptables aux établissements rattachés

- Il participe à la conception du contrôle interne comptable et à sa mise en œuvre.
- Il pourra recevoir mandat de l'agent comptable conformément aux dispositions de l'article 16 du décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 qui prévoit que « les comptables publics peuvent désigner des mandataires ayant qualité pour agir en leur nom et sous leur responsabilité » garantissant ainsi la continuité du service public. L'article R421-63 du Code de l'éducation prévoit également : « Lorsque le conseil d'administration d'un établissement membre d'un groupement est appelé à examiner une question relative à l'organisation financière, l'agent comptable ou son représentant assiste aux travaux du conseil avec voix consultative. »
- Le fondé de pouvoir sera appelé, si nécessaire, à assurer l'intérim de l'agent comptable après nomination par le recteur et remise de service.

Connaissances et savoirs :

Connaissance des règles de la comptabilité générale

Connaissance des procédures budgétaires applicables aux EPLE

Capacités managériales et de pilotage de projets

Capacité à travailler en équipe

Maîtrise des outils de bureautique (GFC, EXCEL, WORD, POWERT POINT) puis formation sur OP@LE

Savoir-être:

Autonomie, initiative, rigueur, loyauté

Esprit d'analyse et de synthèse

Aptitude à la communication, à l'écoute, au dialogue, à la concertation

Capacité à rendre compte

VI. Contraintes particulières :

Astreintes ponctuelles

VII. Procédure pour candidater :

Les dossiers de candidature, constitués d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, du dernier arrêté de changement d'échelon, et des trois dernières évaluations professionnelles doivent être adressés dans un délai de 15 jours suivant la présente publication, par la voie hiérarchique, à la DIEPAT, place Lucien PAYE 13621 Aix-en – Provence cedex 1 par courriel à ce.diepat@ac-aix-marseille.fr Les candidats préciseront dans leur message d'accompagnement du courriel, l'intitulé de l'emploi pour lequel ils postulent ainsi que leur grade.

Les candidats d'une autre administration devront fournir un avis favorable de détachement de leur administration d'origine en cas de recrutement par l'académie d'Aix-Marseille.

Personne à contacter pour plus d'informations :

Mme AUTEROCHE, cheffe d'établissement,

Mail professionnel : ce.0050007f@ac-aix-marseille.fr

Numéro de téléphone de contact : 04.92.52.28.05

Mr HANOUILLE, agent comptable,

Mail professionnel: nicolas.hanouille@ac-aix-marseille.fr

M. SADAILLAN, chef de bureau des personnels administratifs (DIEPAT – RECTORAT), pascal.sadaillan@ac-aix-marseille.fr Tél. 04 42 91 72 28